

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 20 mars 2015
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

12

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Régie pour l'exploitation cinématographique art et essai de Quimper
Subvention de la ville de Quimper**

—————
A la suite de la fermeture du cinéma du Chapeau rouge, la Régie pour l'exploitation cinématographique art et essai de Quimper occupe depuis 1^{er} septembre 2012 deux salles du complexe des Arcades qui constituent sous le nom de Quai Dupleix le nouvel équipement cinématographique municipal dédié au cinéma d'auteur, à l'art et essai et au jeune public.

Afin de permettre à la Régie de remplir ses missions de service public dans un contexte économique profondément modifié, et conformément à la possibilité ouverte par le Code Général des Collectivités Territoriales (art. L2224-2) dans le cas où des exigences de service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement, la ville de Quimper envisage de lui attribuer une subvention qui lui permettra de faire face au coût du loyer du nouveau cinéma ainsi qu'au coût du recours au personnel des Arcades pour raisons de sécurité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser cette subvention dont le montant s'élève en 2015 à 105 000 € (imputation 314.657364.810).

Le maire,

Ludovic JOLIVET